



Association des participants à la maîtrise en administration de Laval

Règlements concernant la remise de bourse pour le 50e anniversaire de l'APMAL

Définitions des acronymes

APMAL : Association des participants à la maîtrise en administration de Laval ;

FSA : Faculté des sciences de l'administration de l'université Laval ;

CE : Comité exécutif de l'APMAL ;

CEC : Comité d'évaluation des candidatures.

Règlements

Article 1 Information générale concernant les bourses de l'APMAL

- Les bourses sont uniques et non récurrentes ;
- Le montant total des bourses est fixé à 5 000 \$¹ ;
- Les candidats peuvent postuler dès le 30 octobre 2018 (à 0h01) ;
- Les candidats ont jusqu'au 20 novembre 2018 (23h59) pour déposer leur candidature ;
- Les bourses seront remises selon un chèque signé à l'ordre du nom du récipiendaire sélectionné pour chaque bourse.

Article 2 Conditions de participation aux bourses du 50e de l'APMAL

- Pour pouvoir postuler aux bourses du 50e anniversaire de l'APMAL, une personne doit remplir les conditions suivantes :
 - Être étudiant en règle à l'Université Laval
 - Être inscrit, à temps plein ou temps partiel, à un programme d'étude de la FSA reconnu par l'APMAL.
 - Être membre actif et en règle de l'APMAL, tel que décrit à l'article 4 de la charte de l'APMAL.

¹ Selon le procès-verbal de la rencontre du comité exécutif du 17 Septembre 2018, un montant de 5 000\$ a été prévu pour les bourses du 50^e anniversaire de l'APMAL. Résolution votée à l'unanimité lors de l'établissement du budget de fonctionnement pour la session d'automne 2018.

- Ne pas avoir demandé de remboursement de cotisation par le passé
- Les membres du comité exécutif de l'APMAL en poste à l'automne 2018 ne sont pas autorisés à postuler et ne peuvent, en aucun cas, être désignés récipiendaires des bourses ;
- Les membres ayant remporté l'une des bourses APMAL lors du gala d'excellence de la FSA du 23 novembre 2018 ne pourront pas être choisis comme récipiendaire des présentes bourses.

Article 3 Annulation des bourses

- En cas de force majeure, le CE de l'APMAL a le pouvoir d'annuler les présentes bourses s'il le juge nécessaire. Ce faisant, les candidats ayant postulé sur les bourses touchées devront être avisés de la situation.

Article 4 Description des bourses

- Le montant total des bourses est de 5 000 \$;
- Les bourses sont réparties comme suit :
 - Deux (2) bourses de mille cinq cents dollars (1 500 \$) portant le nom de « Bourse du citoyen modèle »
 - Deux (2) bourses de mille dollars (1 000 \$) portant le nom de « Bourse de persévérance »
- La description officielle des bourses est disponible à l'adresse suivante :
<https://apmal.ca/bourses-du-50e/>.

Article 5 Méthode d'inscription des candidats

- Le site internet de l'APMAL est désigné comme l'endroit où soumettre sa candidature ;
- Il est possible d'accéder à la description officielle des bourses via ce lien :
<https://apmal.ca/bourses-du-50e/> ;
- Les membres sont autorisés à postuler aux deux catégories de bourses
- Pour qu'une demande soit considérée comme valide, le membre doit avoir remplis tous les champs du formulaire en ligne et à transmettre les documents suivants :
 - Curriculum Vitae
 - Lettre de motivation
 - Relevé de notes

Article 6 Méthode de sélection des candidats

- Le CE de l'APMAL désigne trois (3) personnes pour former un comité d'évaluation des candidatures (CEC) ;
- Le CEC se base sur une grille d'évaluation uniforme et attribue une note à plusieurs critères pour analyser les candidatures reçues. Une note totale sur cent (100) sera attribuée à chaque candidature ;
- Les candidats ayant les notes les plus élevées seront désignés comme récipiendaires des bourses ;
 - Les deux meilleurs candidats pour les « *Bourses du citoyen modèle* » ;
 - Les deux meilleurs candidats pour les « *Bourses persévérance* ».
- En cas d'égalité entre deux candidatures, le récipiendaire sera déterminé au hasard ;
- Le libellé des bourses fournit une description sommaire des critères utilisés par le comité pour analyser les candidatures.

Article 7 Méthode de remise des bourses

- Les bourses seront remises lors de l'évènement « *50^e Anniversaire de l'APMAL* » à l'adresse désigné par le comité exécutif ;
- L'ensemble des candidats doit être présent lors de l'évènement de remise des bourses ;
- Les bourses seront remises via un chèque aux récipiendaires de l'APMAL ;
- Les chèques sont signés par la Vice-Présidente aux finances de l'APMAL et par le Président de l'APMAL.

Article 8 Date limite de réclamation des bourses

- Un récipiendaire absent à l'évènement pourra réclamer sa bourse en se présentant au siège social de l'APMAL au local 0315-A du 2325, rue de la Terrasse. G1V 0A6;
- La date limite pour réclamer la bourse est fixée au 15 décembre 2018 (23h59). Toute demande de réclamation après cette date sera refusée ;
- Les fonds non réclamés après la date limite seront réinvestis pour d'autres activités à l'APMAL, en règle avec le prochain budget.

Article 9 Déclaration de confidentialité de l'APMAL

- L'ensemble des renseignements récupérés lors de ce processus de bourse ne seront que consultés par les membres du CE assignés au CEC ;
- L'ensemble des informations récoltées sur les membres, dans ce processus d'appel de candidatures, seront détruites de façon sécuritaire suite au 30 novembre 2018 à 0h01.

Article 10 Échéancier des bourses du 50e

- Période de mise en candidature : Du 30 Octobre 2018 à 0h01 jusqu'au 20 novembre 2018 à 11h59 ;
- Période d'évaluation des candidatures : Du 21 Novembre 2018 à 0h01 jusqu'au 26 novembre 2018 à 11h59 ;
- Remise des bourses : Lors de l'évènement : « 50e de l'APMAL » ;
- Date limite pour réclamer une bourse : 15 Décembre 2018 à 23h59.

Article 11 Résolution de la rencontre du comité exécutif du 24 octobre 2018.

« Que l'APMAL adopte le libellé des bourses du 50e, les règlements et l'échéancier. »

Proposé par Nathaniel

Secondé par Myriam

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour une question relative aux bourses : vpinternes@apmal.ca

Pour une plainte relative aux bourses : president@apmal.ca

N. B. L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.